



Arrêté permanent N°2026/164 PM

Sécurité publique

Objet : Arrêté relatif aux heures d'ouverture et de fermeture du « City-Stade », situé avenue de la Commune de Paris, à Saint-Leu d'Esserent.

Nous, Maire de la ville de Saint-Leu d'Esserent,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée et complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R.1337-7, R.1337-8, R.1337-9, R.1334-5, R.1336-4 alinéa 1 et L.1311-1 ;

Considérant les nombreuses dégradations commises sur la clôture et à l'intérieur du « City-Stade ;

Considérant que les horaires actuels ne sont plus cohérents avec le besoin des usagers ;

Considérant que pour des raisons de bon ordre, de sûreté, de sécurité et de tranquillité publiques, il est nécessaire de réglementer l'accès du « City-Stade » ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du jeudi 2 juillet 2026, les horaires d'ouverture et de fermeture d'accès au « City-Stade » sont les suivantes :

- De 9h00 à 21h30 pour la période dite d'été, du 1^{er} avril au 31 octobre.
- De 9h00 à 19h00 pour la période dite d'hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars.

Article 2 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Sécurité, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Responsable du Service des Sports, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Leu d'Esserent sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée à l'entrée du site.

Fait à Saint-Leu d'Esserent,
Le 2 juillet 2026,

Par délégation du Maire,
Le Maire-Adjoint chargé de la Sécurité,


Mathieu GUÉRIDON

